

MINISTRE DE
L'EDUCATION LINGUISTIQUE
DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL
ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 82/770 du 16/8/1982
MIN. DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE ET DE LA CULTURE

portant promotion des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de 1^{er} grade 1980

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 juillet 1979 ;
47 (/u la loi 25/80 du 3.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 juillet 1979 ;
(/u la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.5.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies créées par la loi 15/82/EP du 3.2.82 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/108/EP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
(/u le décret 64/165/EP du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 65/170/EP du 25.6.65 réglant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
du 16/8/1982
(/u le décret 82/769 du 16/8/1982 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1980 des professeurs certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;

DECRETE

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980 les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC néant.

AN 5° ECHOLON

- GOMENT Séraphin, P/C du 29.10.80 en service à Brazzaville
- MAMPUYE Constant Georges, P/C du 1.4.80 en service à Brazzaville

AN 8° ECHOLON

- MASTENGO André, P/C du 15.11.80 en service à Brazzaville
- NGAKEMBE Prosper Martin, P/C du 5.1.80 en service à Brazzaville
- SAMBI Zacharie, P/C du 1.10.80 en service à Brazzaville
- TCHISSAMBOU Laurent, P/C du 2.11.80 en service à Brazzaville

AN 10° ECHOLON

- OMBEGA Théophile, P/C du 15.10.80 en service à Brazzaville
- OKONZA Jacob, P/C du 15.10.80 en service en URSS.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1-1-81 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 16 Août 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

A. N. D. I. E. G. A. - C. G. A. -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATSICHA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMI.

LE MINISTRE DES FINANCES

Itiki Gassoumba LIMOUNDEOU.

AMPLIATIONS :

MEM.....2	
DGAS.....2	
DPAA.....5	
DFP.....12	
D.B.....2	CORPC..... 1
B/Solde.....2	Intéressés.....18
B/Courrier....5	Dossiers.....20